PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

Kiwanis International

et

Junior Chamber International

PARTIES

Les parties au protocole d'entente («PE ») sont Kiwanis International (« Kiwanis ») et la Jeune Chambre Internationale ("JCI").

OBJECTIF

Le but de ce protocole d'entente est d'unir la société civile et la participation des citoyens actifs mondiaux afin de créer un impact durable.

- 1. Créer l'impact positif de la communauté en identifiant les besoins locaux et en créant des solutions durables, à travers le cadre de JCI du Citoyen Actif et de l'évaluation des besoins communautaires Kiwanis. Collaborer en vue de créer la sensibilisation et la promotion des objectifs de développement durable (ODD)
- 2. Pour que la JCI collabore avec les programmes de leadership service Kiwanis, en fournissant un soutien général aux compétences et les possibilités de développement pour les jeunes, etc.
- 3. Pour que les anciens membres JCI et Sénateurs JCI avec clubs Kiwanis prennent des mesures ciblées vers les questions de la communauté locale et servent les enfants du monde

RESPONSABILITÉS

En exécution de ce protocole d'entente, les parties conviennent de participer et d'être responsable des activités suivantes :

JCI accepte de:

• Utiliser les normes graphiques officielles et guides de style fournis par Kiwanis pour l'utilisation de marques de commerce Kiwanis.

- Utiliser le terme de « Partenaire Kiwanis Communauté internationale" en tant que désignation officielle.
- Indiquer sur son site internet dans un endroit approprié les marques Kiwanis approuvés par Kiwanis ainsi que dans les communications.
- Désigner un représentant de haut niveau pour gérer la relation Kiwanis.
- Fournir au personnel Kiwanis avec des taux de membres ou des offres spéciales de produits ou de services, l'accès à des événements VIP, etc., et le cas échéant et échéant, fournir ledit taux de membres à l'adhésion Kiwanis.
- Fournir un minimum de deux inscriptions gratuites au Congrès mondial JCI.
- Fournir un espace d'exposition gratuit au Congrès mondial JCI ; le cas échéant.
- Le cas échéant, souscrire et gérer toute JCI parrainée au programme récompense pour les membres du club Kiwanis.
- Fournir un accès aux célébrités / ambassadeurs / direction / personnel de la JCI en tant que conférenciers à des réunions Kiwanis / conventions / événements.
- Encourager le personnel et les membres de la JCI affiliées à envisager l'adhésion au club Kiwanis locale.

Kiwanis accepte de:

- Promouvoir JCI à travers des publications de Kiwanis et site Web approprié.
- Encourager les clubs Kiwanis à créer des initiatives de services et de financement qui soutiennent la JCI dans leur communauté locale, y compris la diffusion de matériaux spécifiques JCI / informations créées et fournies par JCI.
- Fournir jusqu'à deux inscriptions à la conférence pour le Kiwanis International Convention.
- Fournir un espace d'exposition gratuit au Kiwanis International Convention ; le cas échéant.

• Donner la possibilité au représentant JCI de participer à une session de l'atelier (le sujet et les détails à convenir ; le conférencier et le contenu d'être pré-approuvés par Kiwanis) au Kiwanis International Convention.

• Encourager le personnel et les membres affiliés Kiwanis de considérer l'adhésion de la JCI locale.

La compréhension mutuelle

Il est mutuellement convenu et entendu par les parties que :

A. Ce protocole d'entente est un accord de soutien mutuel, et non un contrat exécutoire en droit. Il ne peut être exécuté contre l'autre Partie par toute forme juridique de poursuite ou action équivalente.

B. Le protocole d'entente est ni un document obligatoire fiscal ni de soulèvement de fonds.

Toute entreprise impliquant le remboursement ou la contribution de fonds ou transfert de quelque chose de valeur, entre les Parties au présent protocole d'entente sera traitée conformément aux lois, règlements et procédures.

C. Les Parties au protocole d'entente ou de leurs représentants désignés doivent examiner le protocole d'entente chaque année. Chaque partie peut se retirer de l'accord sur notification écrite à l'autre Partie, lequel avis doit prendre effet lorsqu'il sera envoyé par un courrier certifié aux États-Unis, en port payé, au siège de cette Partie.

Susan A. Petrisin

Président Kiwanis International **Arrey Obenson**

Secrétaire général JCI Junior Chamber International



